

Séjours été 2019



Inscriptions :

samedi 18 mai 2019 | de 9h30 à 12h | à la mairie

Info séjours

Places limitées à 14 enfants par séjour. Hébergement sous tentes, transport en autocar.

Bassin d'Arcachon

Lège Cap Ferret (33 - Gironde)

5 jours

9 - 11 ans

du lundi 8 au vendredi 12 juillet

ou

du lundi 15 au vendredi 19 juillet

8 - 11 ans

du lundi 19 au vendredi 23 août

**Paddle, voilier traditionnel, visite
du phare du Cap Ferret, baignade**



Saint-Lary Soulan

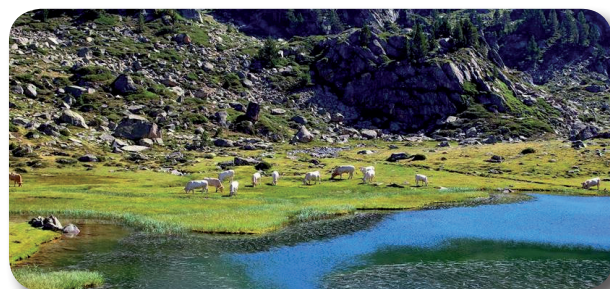
(65 - Hautes Pyrénées)

5 jours

6 - 8 ans

du lundi 8 au vendredi 12 juillet

**Accrobranche,
randonnée réserve naturelle,
spectacle de volerie "Les Aigles d'Aure"**



 Tarifs au dos

Tarifs

Sous réserve de délibération du conseil municipal du 13 mai 2019	BASSIN D'ARCACHON 9 /11 ans et 8/11ANS				SAINT LARY 6/8 ans			
	Du 08 au 12 juillet, du 15 au 19 juillet 2019 (8 /11 ans) et du 19 août au 23 août 2019				Du 08 au 12 juillet 2019			
	Commune		Extérieur		Commune		Extérieur	
	Coût famille	coût famille -aide caf temps libres	Coût famille	coût famille -aide caf temps libres	Coût famille	coût famille -aide caf temps libres	Coût famille	coût famille -aide caf temps libres
TRANCHE 1 (0-250)	175 €	85 €	228 €	138 €	137 €	47 €	177 €	87 €
TRANCHE 2 (251-400)	200 €	110 €	260 €	170 €	156 €	66 €	203 €	113 €
TRANCHE 2 (401-500)	200 €	140 €	260 €	200 €	156 €	96 €	203 €	143 €
TRANCHE 3 (501-600)	225 €	165 €	293 €	233 €	176 €	116 €	228 €	168 €
TRANCHE 3 (601-750)	225 €	175 €	293 €	243 €	176 €	126 €	228 €	178 €
TRANCHE 4 (751-800)	250 €	200 €	325 €	275 €	195 €	145 €	254 €	204 €
TRANCHE 4 (801-1000)	250 €		325 €		195 €		254 €	
TRANCHE 5 (1001-1500)	275 €		358 €		215 €		279 €	
TRANCHE 6 (1501-2000)	300 €		390 €		234 €		304 €	
TRANCHE 7 (2001 et +)	325 €		423 €		254 €		330 €	

Modalités d'inscription

Les inscriptions auront lieu le **SAMEDI 18 MAI 2019 de 9h30 à 12h à l'Hôtel de ville.**

Aucune inscription ne sera prise compte ou mise en attente si les dernières factures ne sont pas acquittées et les impayés régularisés.

À noter !

Les enfants qui n'ont pas participé à un séjour en 2018 sont prioritaires.

Les enfants qui ont participé à un séjour en 2018 seront positionnés en liste d'attente (l'inscription doit également se faire le samedi 18 mai). Ils seront acceptés en fonction des places disponibles.

Les enfants extérieurs seront inscrits sur liste d'attente et seront acceptés en fonction des places disponibles.

Païement des séjours

L'inscription définitive sera validée par le paiement complet, au plus tard le 5 juillet pour les séjours
Les chèques vacances sont acceptés.

Absence et remboursement

Il ne sera procédé à aucune réduction ou remboursement :

- en cas d'annulation non justifiée avant le séjour.
- en cas d'absence ou de retour anticipé pour convenance personnelle de la famille.
- en cas d'exclusion de l'enfant à l'initiative de la Ville

Avant le séjour :

Le remboursement sera pris en compte uniquement en cas de force majeure :

- sur production d'un certificat médical ou bulletin d'hospitalisation d'entrée et sortie de l'enfant entraînant une incapacité à participer au séjour.
- en cas de décès dans la famille

Une somme de 30€ pour la réservation de ce séjour sera toutefois prélevée.

Durant le séjour :

Si pour des raisons médicales (maladie, accident ou incident survenu durant le séjour), un enfant devait interrompre le séjour, les jours d'absence seront remboursés sur la base du coût journalier du séjour dans la tranche de QF appliqué à la famille déduction faite des 30 € de base d'inscription.

Toute journée commencée est due.

Si les séjours n'ont pas atteint leur quota d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit d'annuler les prestations.



Pièces à fournir lors de l'inscription

> Attestation d'Aide aux temps libres fournie par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

> Pour les enfants non inscrits aux services municipaux d'animation durant l'année scolaire, merci de procéder à l'inscription et à l'ouverture d'un dossier famille Launa'p@ss auprès du service Affaires Scolaires de la mairie.

Aide financière (sous conditions)

Pour bénéficier d'une aide, contacter le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour un rendez-vous au **05 34 27 52 60**, après **acceptation de votre enfant à un séjour.**



CENTRE DE LOISIRS
Espace François Mitterrand
Tél : 05 34 27 18 57
alsh@mairie-launaguet.fr

COMMISSION ENFANCE | JEUNESSE | ÉDUCATION | AFFAIRES SCOLAIRES
Hôtel de Ville - 95, Chemin des Combes - 31140 Launaguet
Tél : 05 61 74 07 16 - Fax : 05 61 09 08 46
www.mairie-launaguet.fr